

On est surtout frappé de cette vérité lorsqu'on visite Rennes. En voyant ses grands édifices à l'air magistral, ses places magnifiques où l'herbe pousse entre les pavés, ses solitaires promenades que traversent à peine, de loin en loin, quelques lecteurs pensifs, on reconnaît sur-le-champ la capitale du vieux duché breton, l'ancienne résidence du Parlement, la ville d'études où vient se former toute la jeunesse studieuse de la province. Car, ce qui domine dans l'aspect de Rennes, c'est la gravité ; la ville entière est calme et sévère comme un tribunal : et, en effet, c'est là que *demeure la loi* ! Là se trouvent son temple, ses grands prêtres et ses plus fervents adorateurs. On y arrive des extrémités de la Bretagne pour s'éclairer et demander conseil. Venir à Rennes sans consulter paraît aussi impossible à un Breton, qu'il eût été impossible à un Grec de passer près du temple de Delphes sans interroger la pythonisse.

Cela était vrai, à la fin du dernier siècle comme aujourd'hui, et, surtout pour les paysans, race timide par expérience et habituée à prendre ses précautions.

Or donc, il arriva qu'un jour, un fermier, nommé Bernard, étant venu à Rennes pour certain marché, s'avisa, une fois son affaire terminée, qu'il lui restait quelques heures de loisir et qu'il ferait bien de les employer à consulter un avocat. On lui avait souvent parlé de M. Potier de la Germondaie, dont la réputation était si grande, que l'on croyait un procès gagné lorsqu'on pouvait s'appuyer de son opinion. Le paysan demanda son adresse et se rendit chez lui.

Les clients étaient nombreux et Bernard dut attendre longtemps ; enfin son tour arriva et il fut introduit. M. Potier de la Germondaie lui fit signe de s'asseoir, posa ses lunettes sur le bureau et lui demanda ce qui l'amenait.

— Par ma foi ! Monsieur l'avocat, dit le fermier en tournant son chapeau, j'ai entendu dire tant de bien de vous que, comme je me trouvais tout porté à Rennes, j'ai voulu venir vous consulter afin de profiter de l'occasion.

— Je vous remercie de votre confiance, mon ami, dit M. de la Germondaie ; mais vous avez sans doute quelque procès ?

— Des procès ? par exemple ! je les ai en abomination, et, jamais Pierre Bernard n'a eu un mot avec personne.

— Alors, c'est une liquidation, un partage de famille ?

— Faites excuse, Monsieur l'avocat, ma famille et moi nous n'avons jamais eu à faire de partage, vu que nous prenons à la même huche, comme on dit.

— Il s'agit donc de quelque contrat d'achat ou de vente ?

— Ah ! bien oui ! je ne suis pas assez riche pour acheter, ni assez pauvre pour revendre !